

Cartes sur table

Pour une société efficace
dans la fraternité
et moderne dans
l'égalité

Quatre propositions concrètes



Pour une société efficace
dans la **fraternité**
et moderne dans
l'égalité
Quatre propositions concrètes

Cartes sur table

AVERTISSEMENT

La mission de la Fondation Jean-Jaurès est de faire vivre le débat public et de concourir ainsi à la rénovation de la pensée socialiste. Elle publie donc les analyses et les propositions dont l'intérêt du thème, l'originalité de la problématique ou la qualité de l'argumentation contribuent à atteindre cet objectif, sans pour autant nécessairement reprendre à son compte chacune d'entre elles. En soutenant certains think tanks dans la diffusion de leurs propositions, la Fondation devient une véritable Cité des idées.

SOMMAIRE

Introduction	7
Rendre le permis de conduire accessible à tous	9
Lutter contre l'obésité comme on lutte contre une épidémie	11
Utiliser le droit de préemption urbain de l'Etat pour construire des logements sociaux	13
Mieux informer les témoins sur les étapes clés des affaires pénales	15

INTRODUCTION

Le 13 août 2012, soit cent jours après l'élection de François Hollande, Cartes sur table a publié, sous un format inédit de moins de 140 signes chacune, cent propositions.

Ces cent propositions n'avaient pour objectif ni de critiquer les actions déjà conduites, ni de faire entendre une voix supplémentaire dans les grands débats philosophico-politiques du moment, mais d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur cent mesures concrètes pouvant contribuer à améliorer la vie quotidienne de la population française et la situation du pays. Il s'agissait également de susciter le débat avec les citoyens.

Ce dernier objectif a été pleinement atteint. Nombreux sont ceux qui nous ont contactés pour réagir sur les idées proposées, en soutenir certaines, en critiquer d'autres, souligner des manques et apporter des compléments.

Ce débat citoyen né des cent propositions a donné l'envie à Cartes sur table d'aller plus loin en publiant, en partenariat avec la Fondation Jean-Jaurès, une version détaillée et enrichie des propositions qui ont le plus retenu l'attention et rencontré l'adhésion. D'ici à la fin du mois d'octobre, sept feuillets électroniques seront publiés, proposant un réservoir d'idées dans les domaines culturel, sociétal, environnemental, social, institutionnel, éducatif et économique.

Le second de ces feuillets regroupe quatre propositions « pour une société efficace dans la fraternité et moderne dans l'égalité » :

1. Rendre le permis de conduire accessible à tous ;
2. Lutter contre l'obésité comme on lutte contre une épidémie ;
3. Utiliser le droit de préemption urbain de l'Etat pour construire des logements sociaux ;
4. Mieux informer les témoins sur les étapes clés des affaires pénales.

Quatre propositions qui apportent des solutions concrètes à des questions simples. Comment assurer conjointement la sécurité et la mobilité des jeunes adultes ? Comment résoudre enfin en amont les problèmes de l'obésité ? Comment garantir que des logements sociaux soient accessibles dans toutes les villes de France ? Comment apporter un peu de lumière aux personnes appelées à témoigner dans des affaires pénales ?

RENDRE LE PERMIS DE CONDUIRE ACCESSIBLE À TOUS

Comment assurer conjointement la sécurité et la mobilité des jeunes adultes ?
En rendant le permis de conduire accessible à tous.

Pouvoir conduire une voiture est dans bien des cas une condition nécessaire à l'obtention d'un emploi : pour nombre de nos concitoyens, travailler, c'est conduire. Par ailleurs, en dehors des grandes agglomérations, les transports en commun ne suffisent pas à remplacer l'automobile.

Au-delà de son utilité sociale, le permis a de plus une fonction symbolique, car la voiture est associée dans notre société à l'idée d'une égalité entre les citoyens. C'est un synonyme de puissance, objet de fantasme et de plaisir. Il confère un pouvoir de conquête de l'espace, une liberté de déplacement quasiment sans limite et à la portée de chacun, qui a contribué par exemple à démocratiser les vacances.

Le permis est enfin un élément important de cohésion nationale : il s'agit d'une part du dernier examen véritablement commun à toutes les générations et à toutes les classes sociales ; il permet d'autre part de s'approprier « physiquement » le territoire national en rendant toutes les régions de France, même les plus mal desservies, accessibles à tous.

Pour ces raisons, il importe que l'examen soit abordable financièrement, pratique dans son organisation et compréhensible par tous. Or ce n'est pas le cas aujourd'hui : le coût des leçons de conduite est, en général, prohibitif ; les dates de passage du code et du permis sont difficiles à obtenir ; le système de répartition des places aux examens est inefficace ; le code comporte des subtilités de langage injustifiées à la précision variable.

Il est donc nécessaire d'adapter cet examen aux modes de vie modernes en intégrant le code dans le cursus des seize/dix-sept ans (élèves de seconde et apprentis), en augmentant le nombre d'inspecteurs (seule une cinquantaine d'inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière sont recrutés par an) et en améliorant

leurs perspectives de carrière au sein de l'administration (il faut revaloriser ce métier difficile psychologiquement afin de lutter contre l'absentéisme), en créant des centres de passage de code et de permis permanents (y compris en soirée et les week-ends), et en finançant le permis des jeunes en rupture scolaire ou sociale dans le cadre de programmes de réinsertion.

L'adoption de ces mesures serait non seulement favorable à la mobilité et donc à l'emploi, mais participerait également, en améliorant l'accessibilité du permis pour tous, au renforcement de la sécurité routière.

LUTTER CONTRE L'OBÉSITÉ COMME ON LUTTE CONTRE UNE ÉPIDÉMIE

Comment résoudre enfin en amont les problèmes d'obésité ? En consacrant à la lutte contre cette maladie des moyens équivalents à ceux consacrés à la lutte contre une épidémie.

L'obésité est en plein développement. Elle provoque de graves problèmes de santé publique : problèmes cardiovasculaires, usure prématurée des articulations, etc. On estime qu'aujourd'hui en France une personne sur dix est obèse. C'est deux fois plus qu'il y a vingt ans, mais trois fois moins qu'aux Etats-Unis.

Il faut donc tout mettre en œuvre pour enrayer le plus rapidement le développement de cette maladie en France. Afin de régler ce problème le plus en amont possible, il convient d'organiser la collecte d'informations à un niveau territorial fin, de mettre en œuvre de vastes campagnes de communication sur les risques liés à l'obésité et de consacrer des moyens massifs à la prévention de cette maladie.

La collecte d'informations pourrait s'opérer via les réseaux Sentinelles et les futures maisons de santé au niveau local. Elle permettrait de comprendre pourquoi certaines aires géographiques sont plus sensibles que d'autres à ce problème et par conséquent d'augmenter l'efficacité des actions sur le plan local.

Les campagnes de communication à des heures de grande écoute devraient être systématisées et s'appuyer sur un réseau cohérent d'acteurs publics et parapublics : écoles, clubs de sport, entreprises, associations, etc. L'information et la prévention doivent être au cœur d'une stratégie qui prolongerait l'excellente initiative du site internet gouvernemental mangerbouger.fr. Des actions de communication « coups de poing » et le développement du travail collaboratif avec le réseau associatif contribueraient à une sensibilisation rapide de la population.

La relance d'une politique sportive axée sur le sport amateur – à l'image de celle conduite par Léo Lagrange à l'époque du Front populaire – constituerait un des piliers des actions de prévention contre l'obésité. Ni l'âge, ni le poids, ni les

capacités physiques ne doivent être un frein à la pratique sportive. Une politique de reconnaissance honorifique des responsables d'associations permettrait de soutenir et de revitaliser, sans impact sur les dépenses publiques, les associations sportives locales.

Il conviendrait enfin de s'interroger sur les avantages en termes de santé publique que pourrait représenter le remboursement des nutritionnistes par la sécurité sociale. A l'heure de l'automédication et de l'éducation thérapeutique, ce pourrait être un moyen d'éviter de gérer des pathologies lourdes liées au surpoids dans quelques années. La création d'un label « nourriture équilibrée » pour les grandes surfaces permettrait enfin d'ouvrir un nouveau marché et d'obtenir le soutien des industriels nationaux – auxquels pourrait en contrepartie être imposée l'interdiction de la publicité à la télévision sur les produits trop gras ou trop sucrés pendant les heures de grande écoute et les programmes jeunesse.

UTILISER LE DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN DE L'ÉTAT POUR CONSTRUIRE DES LOGEMENTS SOCIAUX

Comment garantir que des logements sociaux soient accessibles dans toutes les villes de France ? En utilisant le droit de préemption urbain de l'Etat pour construire des logements sociaux.

Malgré la crise du logement, de nombreuses collectivités locales ne respectent ni la lettre, ni l'esprit de l'article 55 de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain du 13 décembre 2000 (dite loi SRU) qui leur fait obligation de disposer d'au moins 20 % de logements sociaux. L'Etat pourrait par conséquent utiliser son droit de préemption urbain pour construire ce type de logements dès lors que les collectivités ne respectent pas leurs obligations.

Le droit de préemption urbain permet aux communes et à l'Etat d'acquérir un bien prioritairement à tout autre acquéreur potentiel. Cette procédure trouve tout son intérêt lorsqu'il s'agit, pour la puissance publique, de préempter des terrains ou des immeubles afin de mettre en œuvre une politique de préservation des activités économiques ou bien encore de développement des logements sociaux.

Dans sa formulation actuelle, la loi SRU impose aux communes de certaines agglomérations de doter leur parc de résidences principales d'au moins 20 % de logements sociaux. A défaut, les communes concernées par ce dispositif sont soumises à un prélèvement sur leurs ressources fiscales. En cas d'inertie des communes, l'Etat peut procéder, par l'intermédiaire du préfet, à un constat de carence et transférer à un établissement public la mission de construire ou d'acquérir des logements sociaux. Ce dispositif est d'une efficacité toutefois relative. Tout d'abord, la procédure de carence est trop rarement mise en œuvre par l'Etat. Ensuite et surtout, les prélèvements sur les ressources fiscales prévus par la loi SRU ne sont pas d'un montant suffisamment dissuasif pour contraindre les communes à se doter d'un parc immobilier constitué d'au moins 20 % de logements sociaux.

La politique lancée par le gouvernement de mobilisation du foncier public – par la cession avec de fortes décotes de terrains publics aux collectivités – en vue d'accélérer la construction de logements sociaux devrait permettre de dédier des espaces importants au développement de l'habitat social, et le renforcement des sanctions financières devrait rendre le dispositif plus contraignant pour les communes. Ces mesures ne permettront toutefois pas d'imposer la construction de 20 % (et demain de 25 %) de logements sociaux aux communes les plus réticentes et donc de rééquilibrer l'offre de logements sociaux sur tout le territoire. C'est pourquoi la procédure de carence devrait être invariablement mise en œuvre par l'Etat à travers l'utilisation systématique de son droit de préemption urbain dès lors que les communes ne respectent ni la lettre, ni l'esprit de la loi.

MIEUX INFORMER LES TÉMOINS SUR LES ÉTAPES CLÉS DES AFFAIRES PÉNALES

Comment apporter de la lumière aux personnes appelées à témoigner dans des affaires pénales ? En informant mieux les témoins sur les étapes clés de ces affaires.

L'exigence de qualité du service public, la confiance nécessaire entre police, justice et population – la population doute souvent et *a fortiori* dans les zones les plus difficiles de l'efficacité de ces deux institutions, alors même qu'elles agissent malgré des moyens insuffisants –, mais également le développement des échanges entre ces trois groupes (en 2011, un signalement sur quatre n'a pas donné lieu à poursuite faute d'éléments matériels ou de témoignages permettant l'élucidation) appellent un renforcement de la communication entre les acteurs institutionnels de la justice pénale et les citoyens.

La création d'un nouveau droit d'information pour les témoins auditionnés lors d'affaires pénales constituerait un premier pas dans ce sens. Il compléterait utilement les démarches existantes – qui relèvent d'une dynamique plus collective – d'information des populations par l'organisation dans certaines zones de réunions publiques associant les forces de l'ordre.

Ce nouveau droit d'information permettrait en effet aux témoins impliqués dans la procédure d'être informés des étapes marquantes d'une affaire pénale, de connaître les suites données à l'enquête, les dates d'audience et de recevoir copie du jugement. Aujourd'hui au contraire, les personnes appelées à témoigner dans les affaires pénales, parfois au prix d'un risque personnel, n'ont pas accès au même niveau d'information que les victimes directes même lorsqu'elles sont elles-mêmes concernées par les faits en cause.

Concrètement, les témoins impliqués dans la procédure pourraient être informés de manière trimestrielle des étapes marquantes de l'affaire pénale – dans les limites résultant du respect de la présomption d'innocence –, être

systématiquement avertis des dates d'audiences et recevoir copie du jugement. Les témoins se verraient signifier, en fin d'audition, par l'officier de police judiciaire les ayant reçus, l'existence de ce droit et les modalités pratiques pour le mettre en œuvre.

Cette mission d'information pourrait être confiée aux greffes ou, dans un projet plus ambitieux de création d'un portail d'information national – qui permettrait de plus d'éviter d'accentuer la surcharge structurelle du travail des greffes –, s'appuyer sur le déploiement de la nouvelle base de données judiciaire Cassiopée. A terme, il serait intéressant d'envisager grâce à Cassiopée l'attribution d'un code d'accès unique pour chaque affaire, permettant d'accéder à des informations différenciées selon le statut de la personne concernée au travers d'un système d'identification.

COLLECTION DIRIGÉE PAR GILLES FINCHELSTEIN
ET LAURENT COHEN

© EDITIONS FONDATION JEAN-JAURES
12 CITÉ MALESHERBES - 75009 PARIS
www.jean-jaures.org

Réalisation : REFLETSGRAPHICS
SEPTEMBRE 2012

Cartes sur table

Pour une société efficace
dans la fraternité
et moderne dans
l'égalité

Quatre propositions concrètes

Comment assurer conjointement la sécurité et la mobilité des jeunes adultes ?
Comment résoudre enfin en amont les problèmes d'obésité ? Comment garantir
que des logements sociaux soient accessibles dans toutes les villes de France ?
Comment apporter un peu de lumière aux personnes appelées à témoigner dans
des affaires pénales ? Cartes sur table apporte des solutions concrètes à ces
questions simples.

www.jean-jaures.org

